

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 34

Date de convocation : 22/02/2024

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICOROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Éric HOULES, Michel LEBLOND, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Christophe GARENC, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à Cyril TOUZET, Albert BOUSQUET à Monique ALIÈS, Sophie CANTALOUBE à Jean-Louis FRANJEAU, Eva LE CHARPENTIER à André SERIN, David MAURY à Patrick ROQUES, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES

Absents : Séverine DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND, Jean-François ROUSSET

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240229_015

Objet : DETR 2024 Voirie – programme annuel d'investissement

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les travaux envisagés dans le cadre du programme annuel 2024 de travaux sur la voirie communautaire pour élargissements, reprofilages, renforcements de voies ou/et réfections des revêtements et qui pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention DETR voirie 2024 :

- **VC Chemin de l'Aérodrome au dépôt des inertes – commune de Belmont : longueur de 1 170 m,**
- **VC Chemin de Fraisse à Maspials – commune de Belmont : longueur de 1 210 m,**
- **VC Chemin de La Poujade – commune de Balaguier : longueur de 680 m,**
- **VC de Viales – commune de Brusque : longueur de 420 m,**

- *VC Chemin Coste rouge (pont Prugnes à Molières) – commune de Camarès : longueur de 2 310 m,*
- *VC Chemin des Zizines (route de Brusque au plan d'eau) – commune de Camarès : longueur de 660 m,*
- *VC Chemin de Laroque à Ramiès – commune de Combret : longueur de 1 230 m,*
- *VC Chemin de Canterperdrix – commune de Combret : longueur de 1 320 m,*
- *VC Chemin de La Volontarié – commune de Combret : longueur de 940 m,*
- *VC Chemin du Planet – commune de Fayet : longueur de 710 m,*
- *VC Chemin du mas de Lautard – commune de Gissac : longueur de 1 700 m,*
- *VC Chemin de Passaret cour Girard – commune de Gissac : longueur de 820 m,*
- *VC Mazels (part de la RD151) – commune de La Serre : longueur de 690 m,*
- *VC Chemin de La Borie de Cros – commune de Laval-Roquecezière : longueur de 120 m,*
- *VC Chemin de la Bessede à St-Pierre des Cats – commune de Mélagues : longueur de 4 560 m,*
- *VC Chemin de La Croze – commune de Montagnol : longueur de 810 m,*
- *VC La route de la Fontasse – commune de Montfranc : longueur de 860 m,*
- *VC de St-Vincent à Nougras – commune de Mounès : longueur de 1 720 m,*
- *VC Route de Lavergne – Rougetty – commune de Pousthomy : longueur de 790 m,*
- *VC Chemin du Mas de Salvère – commune de Rebourguil : longueur de 930 m,*
- *VC La route des Lauzes – commune de St-Sernin-sur-Rance : longueur de 1 150 m,*
- *VC Chemin de Ramonedieu à Gaillac – commune de Sylvanès : longueur de 1 320m.*

Dans un souci de maîtrise budgétaire, le coût prévisionnel global serait limité à 360 000 € hors taxe, soit 432 000 € T.T.C..

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- | | | |
|------------------------------------|---|-----------|
| - DETR sur programme annuel (30 %) | : | 108 000 € |
| - Autofinancement | : | 360 000 € |

Les travaux pourront être exécutés dans le courant de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de la voirie locale pour ce programme,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions au titre de la DETR 2024,
- **INDIQUE** que la programmation et/ou le plan de financement de ces travaux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités d'interventions qui seront définies ultérieurement par le conseil au regard des incidences climatiques hivernales sur la sécurité des voies et également en fonction du montant de la subvention accordée.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.